

SEJOUR D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE EN ALLEMAGNE (BERLIN)

Du 7 au 12 avril 2024

Article 1: Transport et hébergement

Effectifs: 55 élèves de Terminale et 4 accompagnateurs.

Transport: Le transport aller-retour au départ du parking du Lycée Courbet, avenue Gambiez, 90000 Belfort.

- Par route: bus grand tourisme de capacité suffisante avec sanitaires utilisables et accessibles et accompagné d'un chauffeur connaissant les destinations (comprenant, le cas échéant, tous les frais de chauffeur(s), de péage et de parking).

Les transports sur place se feront en car ou autre moyen de transport collectif autre que les transports en commun, pour des raisons de sécurité.

Hébergement: En famille d'accueil. L'hébergement doit offrir systématiquement chauffage, eau chaude, repas chauds, couchages propres et adéquats. Le prestataire garantit la fiabilité et le sérieux des familles d'accueil qu'il aura sélectionné. Les familles d'accueil seront situées à proximité de la majeure partie des visites prévues au programme, pour limiter le temps perdu en transport le matin et le soir.

Pour les adultes accompagnateurs, l'hébergement se fera à l'hôtel ou en chambres d'hôtes.

Article 2: Détail et tarifs

Le candidat doit produire une proposition détaillée:

- Le prix individuel par participant (y compris les accompagnateurs)
- Le coût total
- Le détail entre le coût du transport, de l'hébergement et des visites (détail par visite)

Le prix doit comprendre:

- La réservation préalable et les visites inscrites au programme
- Les transports de tous types lors des visites sur place avec un chauffeur connaissant les lieux
- Tous les hébergements dont les caractéristiques et les options seront détaillées.
- Tous les repas (petits déjeuner, déjeuners, dîners); Seul le premier repas après le départ pourra être à la charge des familles; dans ce cas, l'offre devra le préciser sans ambiguïté. Il est exclu qu'un éventuel repas durant le trajet de retour soit laissé à la charge des participants.
- Toutes les assurances (facultatives et obligatoires) ainsi qu'une assurance (individuelle ou collective) doivent être précisées et indiquées.
- Les modalités de calcul en cas de changement d'effectif à la baisse et les limites admises en indiquant au moins le prix pour un élève en moins.

Le prix sera réputé comprendre toutes les charges, taxes, frais de péage ou de stationnement.

Aucune indemnité ou somme de toute nature ne pourra être réclamée en sus au lycée. En cas de pique-nique, il est demandé de prévoir des sites sur lesquels il est possible d'abriter les participants en cas de pluie.

Le lycée adressera au prestataire avant le séjour la liste des élèves présentant des intolérances alimentaires, allergies ou des régimes particuliers. Le prestataire en tiendra compte dans les repas proposés aux élèves, ainsi que dans les consignes données aux familles le cas échéant (ex: allergie aux poils d'animaux ou autres). Le prestataire précisera dans son offre les mesures de suivi du groupe pendant le séjour (contact physique sur place, hotline en cas de problème...)

Article 3: Interdiction de remise de sommes ou tout avantage en nature aux accompagnateurs

Les enseignants se verront remettre par le prestataire l'ensemble des documents nécessaires pour le bon déroulement du voyage, ainsi que les billets d'entrée, bons et autres, à l'exclusion expresse de toute somme, en liquide ou par chèque (cas des visites à payer sur place par exemple) ou de tout autre avantage.

Pour les visites, si certaines doivent être payées directement sur place et ne peuvent être payées en amont par le prestataire, ce point sera précisé dans l'offre. Le cas échéant, le prestataire se chargera de l'organisation et de la réservation, en précisant dans son offre la somme dont l'établissement devra s'acquitter sur place: une régie sera alors remise par l'agent comptable à l'enseignant organisateur. Ces sommes seront donc déduites du total du coût du séjour.

Article 4: Programme du séjour

Les offres des prestataires doivent tenir compte des souhaits pédagogiques des enseignants (précisés ci-dessous).

Article 5: Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants:

- Qualité des services: 25%
- Confort du transport: 25%
- Prix: 50 %

Article 6: Paiement

La facture sera réglée par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique notamment pour ce qui concerne les paiements avant service fait et leurs limitations. Le prestataire émettra des factures d'avances d'un minimum de 40 % pour le premier acompte et 30 pour le second. Le solde du séjour au retour du voyage,

Programme indicatif:

Dimanche 7 avril 2024 : Départ

- Matin : Départ du lycée le matin. Pique-nique le midi
- Après-midi : Arrivée en fin de journée
- Soirée dans les familles d'accueil

Lundi 8 avril 2024 : « Berlin, la ville-mémoire »

- Matin : Visite guidée du Bundestag vers 10h ; parcours mémoriel (mené par les enseignant-es) autour de la porte de Brandenburg et du Tiergarten
- Après-midi : Visite guidée du Musée juif vers 10h; parcours mémoriel (mené par les enseignant-es) entre le *Checkpoint Charlie* et l'exposition *Topographie des Terror*
- Soirée dans les familles d'accueil

Mardi 9 avril 2024 : « Les enjeux du patrimoine »

- Matin : Visite du Neues Museum sur l'île des Musées vers 10h
- Après-midi : Parcours mémoriel et artistique (mené par les enseignant-es) sur la Shoah dans le quartier des *Hackescher Höfe* (dont visite libre du musée Otto Weidt) ; parcours mémoriel (mené par les enseignant-es) le long de l'*East Side Gallery*
- Soirée dans les familles d'accueil.

Mercredi 10 avril 2024 : « Berlin Est, Berlin Ouest »

- Matin : Visite et rallye (mené par les enseignant-es) sur les traces du mur de Berlin au mémorial de la *Bernauerstrasse*
- Après-midi : Visite guidée en français des anciennes prisons de la Stasi à Hohenschönhausen vers 15h
- Soirée dans les familles d'accueil.

Jeudi 11 avril 2024 : « Les vestiges du nazisme »

- Matin : visite guidée en français du camp de Sachsenhausen
- Après-midi : visite de l'Olympiastadium vers 13h30 ; puis quartier libre autour de la Postdamerplatz
- Soirée dans les familles d'accueil.

Vendredi 12 avril 2024 : Retour

- Matin : Départ de Berlin le matin ;
- Après-midi : Arrivée en fin de journée à Belfort.